

# Bulletin de Liaison

## des sylviculteurs bretons

### ÉDITORIAL

**P**our prévoir l'avenir, il est nécessaire de suivre l'évolution de la forêt.

Connaître le gisement de bois récoltable, prochainement disponible ou en cours de capitalisation, c'est permettre d'asseoir une politique durable des approvisionnements de la filière bois.

En outre, une appréciation fine des différents paramètres physiques de la forêt à l'échelle d'un territoire (composition en essences et en classes d'âge ou de diamètre, ventilation entre les différents types de peuplements...), aide à orienter la gestion sylvicole en fonction de ces réalités : c'est grâce à une telle approche que peuvent se mettre en place des mesures incitatives déclinées régionalement et visant à améliorer le réseau de desserte, à promouvoir les coupes d'amélioration, à favoriser les travaux de bonification de la qualité du bois comme l'élagage, à inciter à la conversion des taillis améliorables ou au renouvellement des peuplements parvenus à maturité.

Cette mission de suivi de la caractérisation dendrométrique de la forêt a été confiée à un établissement public, l'Inventaire Forestier National, qui relève des paramètres précis sur des placettes de sondage dont l'échantillonnage se prête à des extrapolations précieuses. Plus qu'une simple photographie instantanée du patrimoine forestier local, les données de l'IFN offrent également, par comparaison avec l'(les) inventaire(s) précédent(s), des indications sur l'évolution de la situation dont un territoire a besoin pour établir ses orientations politiques et ses investissements.

Car la longueur des cycles de production de la forêt peut conduire à de longues phases de capitalisation marquées tantôt par des prélèvements modérés, tantôt par des phases intensives de récolte, c'est-à-dire de larges fluctuations.

L'IFN est la source de la connaissance du gisement bois et ses campagnes de terrain conduisent ses agents sur des placettes préalablement sélectionnées dans toutes les forêts, publiques ou privées. Afin d'assurer ce service public, tout en respectant les législations sur l'accès à la propriété privée, leur passage est rendu possible par arrêté préfectoral permanent, en principe affiché en mairie, et qui leur donne accès aux lieux à inventorier où ils laissent une discrète empreinte de leur venue. Bien entendu, les informations qu'ils recueillent sont soumises au secret statistique et ne peuvent être exploitées individuellement.

Le nouveau mode d'inventaire qui s'est mis en place, au rythme d'un passage annuel dans les départements afin d'affiner la connaissance du gisement bois, vous amènera peut-être à rencontrer les équipes de terrain toujours disposées à fournir des explications sur leur travail : réservez leur un bon accueil car elles agissent dans l'intérêt général.

Guy de PENANSTER,  
Président du CRPF de Bretagne

### sommaire

#### Editorial :

Bien connaître la ressource en bois ..... 1

#### Informations nationales

L'Inventaire Forestier National  
suit la ressource ..... 2

#### Informations régionales

Forestiers Privés de Bretagne  
prend le relais de l'Union Régionale ..... 3

Lutte biologique contre  
le dendroctone de l'épicéa ..... 4

L'introduction de feuillus précieux ..... 5

La certification, parlons-en ..... 6

Voyage au Danemark du CETEF  
du Finistère ..... 7

Le bois déchiqueté,  
un débouché pour la forêt ..... 7

#### Brèves

Aides de l'Etat ..... 8

14 nouvelles fiches essences  
en ligne sur le site du CRPF ..... 8



**Siège et Antenne d'Ille-et-Vilaine**  
8, place du Colombier - 35000 Rennes  
tél. 02 99 30 00 30 - mail : bretagne@crpf.fr

**Antenne des Côtes d'Armor**  
Château des Salles - 33, rue des Salles  
22200 Guingamp - tél. 02 96 21 01 17  
mail : cotedarmor@crpf.fr

**Antenne du Finistère**  
Maison de l'Agriculture - 5, allée de Sully  
29 322 Quimper cedex  
tél. 02 98 52 58 75 - mail : finistere@crpf.fr

**Antenne du Morbihan**  
Cité de l'Agriculture  
Av. Borgnis Desbordes - 56009 Vannes Cedex  
tél. 02 97 62 60 95 - mail : morbihan@crpf.fr

Ce bulletin est en ligne sur le site :

[www.crpf.fr/bretagne](http://www.crpf.fr/bretagne)

## Le suivi statistique de la ressource forestière par l'Inventaire forestier national

Connaître la ressource forestière, tant au niveau de son volume que de sa surface ou de son état phytosanitaire, devient un enjeu majeur dans nos sociétés actuelles, qui s'intéressent de plus en plus aux fonctions économiques, environnementales et sociales des milieux boisés. En France, c'est l'Inventaire forestier national (IFN), établissement public à caractère administratif dépendant du ministère chargé des forêts, qui réalise en continu le suivi statistique de la forêt française métropolitaine, qu'elle soit publique ou privée.

Une plaque métallique sur un arbre, un piquet rouge dans le sol, un léger nettoyage de la placette : telles sont les traces que laissent les équipes de l'IFN après étude d'un point de sondage en forêt de 25 m de rayon ! Mais, aussi ténues que soient ces traces, l'étude n'en a pas moins été exhaustive, et les données collectées renseignent tout autant sur les arbres et les types de peuplement que sur la flore et le type de sol. Récemment encore, l'IFN inventoriait les départements tous les dix ans. Mais depuis 2004, la nouvelle méthode de sondage amène les équipes à réaliser des relevés tous les ans dans chaque département bien qu'à un taux de sondage plus faible.



Une plaque repère est agrafée sur un arbre au centre de chaque placette.

### Un outil de mesure de plus en plus réactif

Fin 2004, une méthode de sondage systématique appliquée sur l'ensemble du territoire métropolitain a remplacé la méthode précédente basée sur des inventaires départementaux effectués tous les dix à douze ans. Toute la France est inventoriée annuellement et il faudra environ cinq ans pour atteindre une précision statistique suffisante à l'échelle des régions administratives.

Cette nouvelle méthode permet ainsi une synthèse régulière de l'évaluation des ressources forestières ; l'outil de mesure est incontestablement plus réactif désormais et permet d'évaluer rapidement l'impact de faits majeurs au niveau national (tempête, incendie, sécheresse, etc.) : les repères laissés sur la placette d'observation permettent de retrouver celle-ci plus facilement afin d'observer son évolution après un accident par exemple.

### De la photo-interprétation au levé de terrain

Chaque année, sont analysés à partir de photographies aériennes plus de 50 000 points, répartis uniformément sur l'ensemble du territoire selon une grille à maille régulière carrée (10 km x 10 km). Parmi les quelque 14 000 points « forêt » (forêt domaniale, forêt communale, forêt privée, peupleraie,...), un point sur deux est tiré au sort pour faire l'objet d'un relevé détaillé. Des sondages à un niveau plus faible sont aussi réalisés pour les haies et les landes. Entre 8 000 et 10 000 points « forêt », « lande » et « haie » sont ainsi visités par an.

### Des relevés de plus en plus détaillés pour répondre aux nouvelles préoccupations environnementales

Chaque département dispose d'un arrêté préfectoral, consultable en mairie, qui autorise les agents de l'IFN à travailler en forêt publique et privée.

Les points sont repérés par les équipes de terrain (2 ou 3 agents) grâce à leurs coordonnées géographiques et leur situation sur la photographie aérienne. Le peuplement est décrit sur chaque placette d'observation de 25 mètres de rayon (20 ares). Puis sont effectuées des

**observations dendrométriques** (hauteur des arbres, circonférence à 1,30 m, accroissement pour les cinq dernières années, qualité du bois, etc.), **topographiques** (pente, exposition, etc....), **pédologiques** (roche mère, charge en cailloux, texture, types d'humus et de sol, profondeur d'apparition de l'hydromorphie, etc.) et **floristiques** (taux de couvert pour les strates haute, basse et herbacée, abondance-dominance de chaque espèce identifiée codée de 1 à 5).

L'IFN, créé en 1958, a en effet dès 1990 complété ses observations dendrométriques par d'autres données écologiques, ce qui lui a ainsi donné une position favorable pour répondre aux nouvelles préoccupations environnementales, pour lesquelles la France a pris des engagements tant au niveau national qu'international. Les relevés ne cessent donc d'évoluer et ont par exemple été récemment enrichis de **données phytosanitaires** (traces de gélivures, blessures au pied, branches mortes, gui, présence de bois mort sur pied et au sol, etc...) ; ces dernières données sont exploitées par le Département de Santé des Forêts. Depuis peu, le bois mort est aussi observé.

Les données ainsi recueillies, une fois agrégées par ensemble de 30 à 50 points d'inventaire minimum, permettent de décrire les caractéristiques des forêts à une échelle variant de la France entière à une partie de territoire mais pas à celle de la parcelle où elles ont été collectées. **Les données ponctuelles restent confidentielles** et ne sont jamais associées à leur propriétaire.

### Une large diffusion de l'information

Les principaux résultats d'inventaire sont disponibles gratuitement sur le site Internet de l'IFN :

<http://www.ifn.fr>

Des résultats plus détaillés peuvent être achetés en ligne après s'être abonné ou faire l'objet d'une étude spécifique à la demande du client.

Des documents papiers existent également (cartes forestières, brochures, etc.). Ils peuvent être commandés à la direction ou à l'échelon dont dépend le département concerné.

## Quelques chiffres des régions côtières nord-ouest



Les derniers résultats, publiés en juin 2008, sont issus des campagnes 2005, 2006 et 2007 ; la publication intitulée *La forêt française* peut être commandée à la direction de Nogent sur Vernisson (☎ : 02 38 28 18 00 ☎ : 02 38 28 18 28), à l'échelon interrégional de Caen (☎ : 02 31 47 52 28 ☎ : 02 31 47 71 48) ou par Internet ([www.ifn.fr](http://www.ifn.fr)).

# INFORMATIONS RÉGIONALES

## Forestiers Privés de Bretagne prend le relais de l'Union régionale des syndicats forestiers

André Allanic, président de Forestiers Privés de Bretagne

Le 16 janvier à Loudéac, les délégués départementaux désignés par leurs syndicats respectifs se sont réunis en assemblée générale afin de désigner le conseil d'administration de l'Union régionale des Forestiers Privés de Bretagne. Ce conseil d'administration m'a élu en tant que Président de cette Union. Au cours de cette assemblée un « état des lieux » de la forêt bretonne a été présenté et des groupes de réflexion mis en place pour travailler sur des thématiques variées allant de la commercialisation à la valorisation, l'utilisation (bois construction, bois énergie...), l'industrialisation ou la commercialisation. Ces travaux alternant réunions par groupe et visites de sites industriels sont actuellement en cours. Cette phase d'observation se terminera par une restitution et des propositions en terme d'organisation **économique** de la forêt bretonne : tels sont les aspects qui constituent l'originalité de cette structure rénovée et missionnée pour intervenir dans ce domaine spécifique. Dans un contexte nouveau fait de nombreux paradoxes, il est déterminant que la production forestière bretonne se positionne d'une façon **unitaire**.

La crise financière née aux USA s'est aujourd'hui propagée un peu partout dans le monde et touche de plein fouet l'économie réelle. Nul ne peut dire quelles seront les conséquences pour nous demain. Les pouvoirs économiques et politiques sont ébranlés, les fondements même de notre société sont menacés, les craquements sont visibles partout et n'épargnent malheureusement pas la filière forestière qui subit de plus

ses traumatismes récurrents. L'impressionnante tempête du sud-ouest en est le dernier exemple. A ce niveau il paraît indispensable que soient préservés, autant que possible, les différents maillons de notre filière et de rappeler que ceux de notre amont sont dans la difficulté (abatteurs, débardeurs, bûcherons, exploitants...) ou le seront à terme (reboiseurs, pépiniéristes, prestataires divers). Le maillon essentiel que nous représentons doit en tenir compte dans ses choix d'investissements de manière à préserver le tissu existant. Dans l'aval l'opération survie est lancée. Le marché est totalement déstabilisé, dans un contexte de concurrence exacerbée par la crise et par la tempête « Klaus » ; l'industrie du sciage va donc devoir s'approvisionner à des prix qui lui permettent de résister, ce dont nous devons tenir compte dans nos décisions de mise en marché. L'enjeu dans un premier temps est le maintien des industries existantes, puis leur renforcement pour faire face à l'afflux prévisible de disponibilités supplémentaires dans les années à venir (selon les projections de l'inventaire forestier national).

Ainsi nous nous trouvons dans une situation paradoxale, à la fois dramatique dans ses réalités du moment, et favorable à terme pour nos produits. Les perspectives sont positives dans la construction bois, aidées en cela par les décisions réglementaires prises lors du Grenelle de l'Environnement visant à réduire les consommations d'énergie, ce qui devrait favoriser « les circuits courts » et par conséquent les valorisations des produits « locaux ». Il convient que la production

forestière, au travers de toutes ses composantes et en particulier ses syndicats départementaux et son Union régionale, prenne en compte cette situation nouvelle afin de bien préparer l'avenir. A ce stade nous devons nous interroger sur la forme que pourrait prendre la reprise économique à la fois au plan général et sur le plan particulier de nos intérêts forestiers.

Au plan général, la question posée n'est pas seulement de savoir « quand la reprise interviendra » mais « comment va se passer cette reprise ? ». A la base, le mal a été traité par des déficits budgétaires colossaux via des augmentations de dépenses publiques et en substituant la dépense collective à la dépense privée - ces dépenses publiques ne sont pas gratuites - et tout le problème sera de savoir à quel moment les Etats vont augmenter leurs impôts et /ou diminuer la dépense publique pesant ainsi sur la demande globale ? Vaste question qui risque de rendre chaotique la reprise espérée.

Au plan particulier, force est de reconnaître que la filière bois présente aujourd'hui en projection des **potentialités** importantes et des **opportunités** :

- En terme de gaz à effet de serre, la forêt est un outil majeur de lutte contre le réchauffement climatique.

- En qualité de bio matériau, le bois est une matière première renouvelable et écologique.

- En matière d'énergie renouvelable, le bois peut se substituer aux énergies fossiles avec un prix de revient compétitif.

Partant de ces constats, on peut espérer un avenir plus favorable pour notre matériau bois. Toutefois cette évolution est soumise à conditions et passe inévitablement par :

- un **diagnostic** précis de la ressource mobilisable au plan quantitatif et de sa ventilation vers les différents secteurs (construction, emballage, bois énergie... ) ;

- une **mutualisation** des investissements pour adapter et aider à la modernisation des secteurs amont et aval de la filière. Nous pouvons, bien que les conditions diffèrent, prendre exemple sur le pôle bois du Haut Forez associant des producteurs, des scieurs et des utilisateurs. Dans un autre ordre d'idée, la réduction de l'ISF au titre de l'investissement dans les PME mérite

toute notre attention ;

- une **organisation** de la production indispensable pour permettre un véritable rapprochement entre l'offre et la demande. Il nous appartient de réfléchir à la forme de ce rapprochement, dans quelles conditions et avec quels acteurs ;

- un **renforcement** des politiques publiques (Etat, Région, Département) en faveur du bois construction et du bois énergie.

A moyen terme, des opportunités existent. Saurons nous les saisir ? Dans tous les cas nous devons nous y employer dès maintenant et c'est la voie que nous avons choisie au sein de FORESTIERS PRIVÉS DE BRETAGNE. Le chemin pour parvenir à nos objectifs est escarpé, proba-

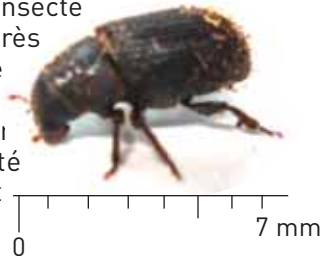
blement semé d'embûches mais, plus que jamais, la **solidarité** est indispensable.

A court terme, nous sommes confrontés chaque jour à plus de difficultés. Lorsque celles-ci sont possibles nous nous interrogeons sur les opportunités de mise en marché et, à la lumière des prix pratiqués à la première vente ONF d'Argentan (jusqu'à - 40 %) et du taux d'inventu (55%) nous atteignons des niveaux de prix où le retour sur investissement n'est plus assuré et donc, le caractère renouvelable de la production forestière est compromis. Pourtant, plus que jamais, il conviendrait de poursuivre une sylviculture dynamique gage de notre avenir.

## Engagement d'une lutte biologique contre le dendroctone de l'épicéa en Bretagne

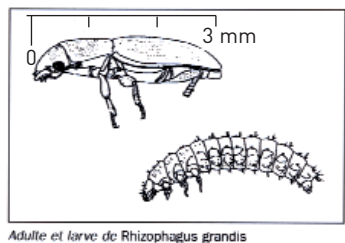
Xavier GRENIÉ

L'évolution de la présence du ravageur de l'épicéa de Sitka en Bretagne semble s'accélérer sensiblement. Après les foyers de Saint Hernin et de Caulnes de dimension modeste, un foyer très important a été identifié en 2008 à Saint Méen le Grand (35) sur environ 80 hectares de pessières dans lesquels l'insecte a déclenché une pullulation très forte nécessitant la récolte rapide de surfaces importantes sur ce massif forestier. L'insecte a également été observé en forêt de Paimpont sur quelques arbres.



Le dendroctone est donc maintenant installé en Bretagne, il est sans doute présent de façon très discrète depuis quelques années (4-5 ans), période pendant laquelle la population a augmenté lentement pour arriver à un seuil de pullulation en 2008.

Devant cette évolution et sous la coordination de la DRAAF Bretagne, une campagne d'installation du principal prédateur du dendroctone, le *Rhizopagus grandis*, est mise en place en 2009 et pour les années suivantes afin d'accélérer le processus d'implantation de ce régulateur naturel.



Adulte et larve de *Rhizopagus grandis*

En fonction des résultats de ces élevages, une première opération de lâchers des insectes se déroulera au cours de mois de juin ou juillet 2009. Ces lâchers seront renouvelés pendant plusieurs années sur la région afin d'installer, dès que possible, une population de prédateurs efficace qui permette de limiter les impacts importants prévisibles du dendroctone sur une essence importante pour l'économie de la filière bois bretonne. Cette opération sera réalisée par les Correspondants Observateurs du Département Santé des Forêts de Bretagne.



Lâcher de *Rhizopagus*

Quarante cinq propriétaires forestiers privés ainsi que l'ONF pour les forêts publiques se sont portés candidats pour que les lâchers aient lieu sur leur massif forestier en 2009 pour 3700 hectares (ce qui représente 5800 insectes). Des lâchers de *Rhizopagus grandis* ont déjà eu lieu en 2007 et 2008 sur le site du Koadou à Saint Hernin (29) où 1800 insectes ont été déposés avec des résultats encourageants.

**Pour information :**  
**liste des Correspondants Observateurs du Département Santé des Forêts sur le site internet :**  
<http://www.crfp.fr/Bretagne/> rubrique Santé des forêts.

## L'introduction de feuillus précieux en enrichissement ou en complément d'une essence sociale

Julien BLANCHIN

L'appellation « feuillus précieux » regroupe les fruitiers comme le merisier, l'alisier, le cormier, le poirier..., mais aussi le frêne, l'érable sycomore...

Présentes dans presque toutes les forêts françaises, ces essences désormais très recherchées ont parfois été considérées comme secondaires du fait de leur faible représentativité, de leurs dimensions (diamètre dépassant rarement 50 cm et hauteur généralement moindre), et de leur utilisation souvent spécifique.

Elles ont comme points communs :

- un tempérament d'essences peu sociales poussant de manière disséminée ou par bouquet sans jamais former de peuplements purs ;
- des exigences vis-à-vis de la fertilité du sol, de la lumière et de l'espace vital pour se développer harmonieusement ;
- des aptitudes à produire du bois de grande valeur recherché pour des utilisations haut de gamme (plaquage, tranchage, ébénisterie).

### Des essences particulièrement exigeantes

Pour obtenir du bois de qualité et des dimensions appréciables, il importe dans un premier temps de s'assurer que la parcelle offre les potentialités requises. Ces conditions sont généralement limitées dans l'espace : sols alluviaux pour les frênes (sols riches et profonds avec une alimentation hydrique importante et constante) ; sols frais mais sans engorgement, profonds, meubles et relativement riches pour le merisier...

La présence naturelle de nombreux semis ne prouve pas forcément que l'essence est adaptée à la station : le frêne, par exemple, est un colonisateur qui peut envahir des espaces où il ne sera pas performant.

### Les techniques d'introduction de feuillus précieux

Quel que soit le cas, elles font appel à des plants de qualité avec des provenances locales de bonne origine.

#### ➤ L'enrichissement :

L'enrichissement consiste à introduire des plants de grande taille d'essences précieuses dans des

zones ouvertes suffisamment vastes de 5 ares minimum (le rayon doit être supérieur à la hauteur du peuplement qui borde les trouées), au sein de peuplements clairs, de régénérations incomplètes, de taillis dégradés ou de peuplements spontanés ne comportant pas d'essences de valeur afin d'améliorer le potentiel de production de la parcelle.



Enrichissement en frêne dans une trouée de tutaie claire de chêne

Les avantages de cette technique tiennent à l'absence de préparation lourde du sol et à la conservation d'une ambiance forestière favorable au développement des jeunes arbres. Son inconvénient est de demander une gestion fine qui requiert un suivi irréprochable (dégagements et tailles de formation).

Les plants sont généralement installés par potet travaillé, obligatoirement protégés contre le gibier, facilement repérables sur le terrain et espacés de 3 à 5 mètres. Le nombre de plants introduits par hectare cadastral se situe habituellement autour de 200-250.

#### ➤ Le boisement - reboisement :

*Les plantations pures :*

Pour les surfaces inférieures à 2 hectares, les feuillus précieux autres que les fruitiers peuvent être plantés artificiellement (de l'ordre de 400 à 1100 plants par hectare).

Les fruitiers, quant à eux, ne sont pas adaptés à la monoculture sur des surfaces supérieures à 0,30 hectare.

*Les plantations mélangées :*

Les meilleurs résultats de plantation en plein sont obtenus en mélange où les feuillus précieux constituent le complément d'une essence sociale comme les chênes, le hêtre ou le

châtaignier. L'essence sociale « principale » représente alors au minimum 80% des plants, l'essence « secondaire » (le ou les feuillus précieux) représente au plus 20% des plants introduits.

La densité préconisée est de 1600 plants minimum par hectare pour les plantations à base de chêne sessile, pédonculé ou hêtre (essence principale) et de 1100 plants par hectare pour les plantations à base d'autres essences.

L'essence secondaire est à installer en mélange et par placeaux, de 9, 12 ou 16 plants (soit 3x3, 3x4 ou 4x4 arbres). Ce schéma donne une plus grande probabilité de pouvoir conserver le mélange tout au long du développement du peuplement et favorise le choix au sein des bouquets d'essence précieuse.

La protection contre le gibier est indispensable. Il peut s'agir soit d'un enclos présentant les caractéristiques propres à ne pas laisser accès aux cervidés, soit de gaines individuelles conçues à cet effet. Dans tous les cas, c'est un poste financièrement lourd mais rarement contournable.



Merisier dans un boisement de chêne rouvre

### Dégagements, tailles de formation et élagage : des travaux indispensables

Les **dégagements** des plants sont à prévoir jusqu'à ce qu'ils soient sauvés de la végétation concurrente (rejets du taillis, fougère, broussailles...), au rythme d'un dégivement annuel pendant 4 ou 5 ans.

Pour les boisements de terres agri-

coles délaissées, les entretiens consistent à contrôler les graminées par un traitement phytocide appliqué autour des plants en jet dirigé. Ce traitement, à effectuer la (ou les) première(s) année(s) après la plantation, durant la 1<sup>ère</sup> quinzaine d'avril, repose sur l'emploi d'un produit homologué. L'utilisation d'un paillage (lin, paillis forestier, paille, bâche plastique) est une alternative intéressante mais onéreuse.

Par la suite, des **tailles de formation** indispensables pour doter les arbres d'un axe droit de 4 à 6 m de hauteur appelé à devenir leur fût, sont à engager (deux ou trois interventions à coupler de préférence avec les derniers dégagements).

Enfin, l'**élagage** des plus belles tiges

est à entreprendre progressivement, idéalement en 3 passages. La hauteur élaguée doit être sensiblement égale au tiers de la hauteur totale et ne doit porter que sur des branches d'un diamètre inférieur à 4 cm. C'est une opération qui s'inscrit en complément des tailles de formation. L'objectif est de parvenir à une hauteur optimale de bille de pied de 4 à 6 mètres sans nœuds, selon l'essence considérée.

### Un petit mot sur la sylviculture

La sylviculture de ces essences est dite « d'arbres » et consiste à travailler au profit des plus belles tiges.

La gestion de la lumière est importante et doit permettre une croissance

régulière et homogène afin de produire du bois de qualité. A noter la nécessité de maintenir un abri latéral qui protège l'arbre sans lui opposer d'ombrage préjudiciable.

Le dosage de l'éclaircie est une opération délicate qui doit permettre aux arbres de croître librement tout en conservant un environnement forestier. Car il faut non seulement que les feuillus précieux se développent mais aussi limiter l'apparition de défauts qui compromettraient la qualité et relégueraient ces essences de haute valorisation potentielle à des usages secondaires, voire du simple bois de chauffage.

## La certification, parlons-en

Gilles PICHARD

Le système de certification PEFC, opérationnel en Bretagne depuis courant 2002, permet aux propriétaires forestiers qui y ont adhéré de mettre en marché des lots de bois issus de la gestion forestière durable. Les premiers sylviculteurs à avoir adopté cette démarche de certification sont aujourd'hui en phase de renouvellement car l'adhésion est souscrite pour une période de 5 années. En Bretagne, comme au plan national, toutes les forêts domaniales sont certifiées PEFC. Au niveau de la forêt privée bretonne, le taux de certification atteint 15% de la surface boisée en fin 2008, avec de larges disparités selon les départements (moins de 6% en Finistère, plus de 25% en Ille et Vilaine). Cette situation d'insuffisance de l'offre en bois certifié n'est pas sans poser problème pour les approvisionnements de l'aval chez les transformateurs désormais nombreux à s'être certifiés.

En fait, beaucoup de sylviculteurs s'interrogent sur l'intérêt réel de l'adhésion à PEFC et certains la conditionnent ou la renouvellent dans la perspective prochaine d'une vente de bois. Ce positionnement marchand a du moins le mérite d'indiquer qu'on a pris la mesure de la pression du marché vis-à-vis des bois certifiés.

On entend fréquemment l'argument que le bois certifié ne se vend pas plus cher. Ce n'est pas faux, dans la mesure où les acheteurs certifiés

n'ont pas les moyens d'enchérir au-dessus des prix du marché.

Mais attention ! La pénurie de bois certifiés les fragilise, et avec eux toute la filière. Elle les empêche de développer les produits que les marchés demandent de plus en plus ; elle dope les importations au détriment de notre propre gisement, de nos emplois et de la dynamique sylvicole interdépendante de l'aval.

Car on ne peut ignorer que le marché réclame ce type de bois. Dans certains pays européens, les exploitants se refusent à acquérir des lots non certifiés ou en limitent fortement l'achat : Danemark, Suède, Norvège, Finlande, Allemagne, Autriche... fonctionnent déjà ainsi. En France, les industriels sont soumis aux mêmes impératifs. L'Etat, à travers ses achats publics, s'est engagé à n'utiliser que du bois certifié à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2010. De plus en plus d'utilisateurs, comme les papeteries ou les grandes surfaces de bricolage exigent du bois certifié et en font un argument de communication.

Lorsqu'on est sylviculteur, la certification est avant tout un état d'esprit. C'est l'affirmation, avec la possibilité intéressante d'en faire affichage, d'un réel attachement aux principes de la gestion durable. Il se dit couramment que la démarche est redondante avec le fait d'avoir un plan simple de gestion agréé ou

d'avoir souscrit au code des bonnes pratiques sylvicoles alors qu'en réalité l'adhésion à PEFC est le prolongement, dans l'acte marchand, d'une démarche globale qui prend sa source « sur le terrain » avec la mise en œuvre d'interventions sylvicoles appropriées.

Rappelons enfin que le système PEFC a été conçu et validé par l'ensemble des organisations représentatives de la filière pour répondre aux exigences de tous les partenaires. En ce sens, il s'adresse à chaque propriétaire, qu'il soit

modeste ou plus conséquent, vendeur de coupes de bois de manière régulière ou très occasionnelle.

Le train est en marche, indéniablement. Il ne faut pas le manquer. Pour la filière, ce pourrait être dramatique.



Pour tous renseignements, contacter PEFC Ouest 36, avenue de la Bouvardière 44800 SAINT HERBLAIN ☎ 02 40 40 26 38

ou consulter le site du CRPF de Bretagne [www.crfp.fr/bretagne](http://www.crfp.fr/bretagne), à la rubrique « la certification des bois », qui comporte des documents en téléchargement.

## La forêt au Danemark : voyage du CETEF 29 en septembre 2008

Alain COIC et Xavier GRENIÉ

Surface 43 097 km<sup>2</sup>  
Surface forestière : 504 000 ha  
Taux de boisement 12% (35% de feuillus et 65% de résineux)

Par comparaison Bretagne :  
Surface 27 208 km<sup>2</sup>  
Surface forestière 332 000 ha  
Taux de boisement 12% (63% de feuillus et 37% de résineux)

**Une activité forestière multifonctionnelle, une filière bois industrialisée avec une valorisation optimale et diversifiée, des produits forestiers tournés vers le commerce international**

- La 1<sup>ère</sup> transformation des bois de la forêt danoise est assurée par des unités de sciage entièrement mécanisées à partir de bois certifiés. Les unités peuvent traiter jusqu'à 250 000 m<sup>3</sup> de bois rond par an, fournissant des produits standardisés et séchés à 20% d'humidité.



- En forêt, production d'arbres de Noël principalement sapins de Nordmann, à partir de plantations à forte densité avec récolte pendant 6 ans jusqu'à l'âge de 10-11 ans à raison de 500 arbres par hectare et par an. Il y a 18 000 ha de plantations de

sapins de Noël au Danemark qui produisent 9 millions d'arbres/an.

- En forêt à partir de plantations d'*Abies nobilis*, récolte de branchages à usage décoratif. Cette récolte peut atteindre 4 tonnes/ha/an commercialisées au prix de 0,5€ le kg, soit un revenu pouvant atteindre 2000€/ha/an.



- La location de la chasse est négociée autour de 100€/ha/an

- Une filière bois énergie fonctionnelle approvisionne des unités de chauffage industriel consommant jusqu'à 150 000 tonnes de plaquettes par an.

L'ensemble de la récolte de plaquette forestière est doté

d'une mécanisation très performante qui permet de rentabiliser cette production à partir de peuplements produisant beaucoup de petits bois et de dégager une rémunération de tous les acteurs dans la plupart des cas.



- La haute technicité agricole du Danemark se retrouve dans la production de plants forestiers de haute qualité homogènes et jeunes.

- Les méthodes sylvicoles très spécifiques avec des densités de plantations très élevées fournissent une quantité importante de petits bois répondant aux besoins de l'industrie.

L'activité forestière danoise fonctionne sur des échanges commerciaux internationaux :

- importation de semis en godets de Suède pour un élevage des plants au Danemark et une commercialisation des plants en Europe du Nord ;

- importation de plaquette forestière de Finlande selon les besoins ;

- exportation des produits de sciage sur toute l'Europe, des branches d'*Abies Nobilis* en Pologne et en France, des sapins de Noël en Allemagne et en France.

**Haute technicité et valorisation commerciale sont les maillons essentiels de la filière bois Danoise.** [Compte rendu complet du voyage sur le site internet <http://www.crfp.fr/bretagne> rubrique téléchargement (classé en divers)].

## Le bois déchiqueté, un débouché pour la forêt

Samuel LEPORT, technicien forestier de la Chambre d'agriculture du Morbihan

Face à l'envol du prix du pétrole en 2008, le bois énergie suscite un regain d'intérêt sous forme de plaquettes déchiquetées à destination des chaufferies collectives ou d'équipements individuels. Encore faut-il savoir comment mobiliser le gisement forestier et à quel coût, sachant que le bilan du Plan Bois Energie Bretagne 2000/2006 a révélé que le bois déchiqueté utilisé par les collectivités provient en très grande

majorité des industries de transformation du bois (connexes de scierie) et des déchets industriels (palettes, emballage...).

4% seulement des plaquettes produites sortent directement de forêt alors que la demande croissante en énergie renouvelable nécessitera d'exploiter cette ressource. L'enjeu de demain est de pouvoir satisfaire le marché en utilisant efficacement et rationnellement le gisement

forestier qui représente un potentiel annuel de plus de 100 000 tonnes alors que les scieries sont susceptibles de produire 60 000 tonnes par an. L'objectif du plan bois énergie pour 2013 est une consommation de près de 185 000 tonnes/an et l'on voit ainsi que la ressource forestière a un rôle important à jouer dans le dispositif d'approvisionnement régional.



## Mieux valoriser le gisement forestier

En Bretagne, la forêt couvre 12% du territoire. Elle est très morcelée et parfois mal valorisée. Certains produits issus d'opérations sylvicoles (dépressage, élagage, rémanents des coupes) sont laissés sur la parcelle alors qu'ils pourraient être transformés en plaquettes.

Pour évaluer la rentabilité et la faisabilité de ces chantiers, un programme initié par le CETEF du Morbihan et financé par le Conseil Régional et l'ADEME est en cours de

réalisation. Il vise à établir des références à partir de « chantiers pilotes », avec une approche technique et économique. Le CRPF de Bretagne et l'association AILE (Association d'Initiatives Locales pour l'Énergie et l'Environnement) collaborent à cette étude.

Les 10 chantiers choisis concernent des essences, des peuplements et des interventions sylvicoles variés de manière à appréhender les rendements matière, les itinéraires techniques les plus appropriés et les difficultés éventuelles liées à la mobilisation du bois décheté.

## Associer les collectivités et les propriétaires forestiers au programme

La commune de Sérent a servi de support à une réunion organisée conjointement par le CRPF et le CETEF du Morbihan : elle a en effet opté pour une chaufferie au bois décheté. Propriétaire de près de 250 hectares de forêt de pin maritime sur les Landes de Pinieux, elle

souhaite étudier la possibilité de mobiliser des bois d'éclaircie pour produire son propre combustible. Les nombreux propriétaires attenants à cette forêt communale, regroupés en association, pourraient devenir fournisseurs de la commune et contribuer à une filière locale permettant de réduire les coûts de transport et les émissions de gaz à effet de serre. M. Benoît FOURNIER, Président du CETEF du Morbihan, invite les propriétaires forestiers et les collectivités à se mobiliser autour du développement de cette filière « Bois Énergie » en forêt.

Pour illustrer cette synergie, l'un des dix « chantiers pilotes » est installé à Sérent et a fourni ses premiers résultats sur une 1ère éclaircie de pin maritime : près de 140 m<sup>3</sup> de plaquettes ont été produits sur environ 1 hectare, ce qui représente après séchage près de 30 tonnes de plaquettes à 25% d'humidité. Les données complètes de cette étude seront publiées dans le bulletin de liaison de la fin 2009.

## BREÈVES

### Nouvelles fiches essences en ligne sur le site du CRPF

Pas d'édition papier pour ces 14 nouvelles fiches sur les essences de la forêt bretonne téléchargeables au [www.crfp.fr/bretagne](http://www.crfp.fr/bretagne) qui étoffent la collection des 30 fiches précédentes.



Au menu, 10 feuillus (tilleul à petites feuilles, saule blanc, érable champêtre, tremble, noyers, tulipier de Virginie, platane hybride, chêne chevelu, chêne vert et chêne liège) et 4 résineux (cèdre de l'Atlas, pin parasol, cyprès de Lambert et cryptomère du Japon).

### L'État continue à aider l'investissement forestier

Nous regrettons à juste titre la réduction, au fil des années, des aides publiques à l'investissement forestier car elles sont un puissant moteur pour dynamiser la gestion à long terme de nos forêts. Mais il faut dire et redire que l'État et l'Europe continuent d'apporter des subventions.

Il serait très regrettable de laisser croire qu'il n'y a plus de besoins. En 2008, 20% des crédits affectés à la Bretagne n'ont pas été utilisés. Si cela se reproduisait en 2009, le risque serait grand de voir les lignes budgétaires se réduire pour les années à venir de façon irréversible.

Des crédits d'État sont disponibles en 2009 :

- 137 400 € pour l'amélioration forestière (balivage intensif, élagage, dépressage ; reboisement et régénération de peuplements

de faible valeur économique).  
- 362 000 € pour la desserte forestière  
- 76 733 € pour la DFCI (défense des forêts contre l'incendie).

Les personnes ayant des projets de cette nature sont invitées à se rapprocher des services forestiers de la DDAF du département de situation de leur bois :

**Contact D.D.E.A. des Côtes d'Armor :**  
Marc BONENFANT  
02.96.62.47.00

**Contact D.D.E.A. du Finistère :**  
Françoise BONTEMPS  
02.98.76.59.59

**Contact D.D.A.F. d'Ille-et-Vilaine :**  
Jean-Claude CHARDRON  
02.99.28.22.20

**Contact D.D.E.A. du Morbihan :**  
Gérard ROUSSEAU  
02.97.68.21.56